

CGV-920926

UNIVERSITÉ DE MONCTON

111^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 septembre 1992

9 h Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRÉSENTS.ES

Richard Savoie, président
Yvan Bastien
Bernard Beaudin
Laurie Boucher
Paul L. Bourque
Édèse Bujold
Paul Collette
Louise Comeau
Marcelle Fafard-Godbout
Georgio Gaudet
Lucie Lavigne
Dollard LeBlanc
Gino LeBlanc
Marc Long
Achille Maillet
Antonine Maillet
Yves Martin

PRÉSENTS.ES

Denis Pelletier
Anna Rail
Jean-Bernard Robichaud
Dennis Savoie
Gilles Long, secrétaire

Invités.es

Paul-Émile Benoit
Rhéal Bérubé
Armand Caron
Normand Carrier
Médard Collette
Léandre Desjardins
Louis Malenfant
Marielle Préfontaine

EXCUSÉS.ES: Gérald Clavette, Marie-Germaine d'Entremont, Camille Ferguson,
Robert Godin, Anne Marrec et Valois Robichaud

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT
3

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT
3

3	
7.	CORRESPONDANCE 4
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-920606 4
9.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL 5
9.1	Formation infirmière 5
10.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-920713 ET CEX-920910 ... 5
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX 5
11.1	Développement du CUS 5
11.2	Nominations 6
11.3	Centre étudiant 6
12.	SUIVI DU SAC-920827 6
13.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE: PREMIÈRE ÉBAUCHE DU RAPPORT FINAL 7
14.	ÉLECTION DU PRÉSIDENT 7
15.	NOMINATIONS À DIVERS COMITÉS 8
15.1	Comité exécutif 8
15.2	Comité de finance et Comité de vérification 8
15.3	Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure 8
15.4	Comité de sélection, administrateur.trice émérite et Comité de sélection, médaille d'honneur 9
16.	ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

20.	NOMINATION DU VÉRIFICATEUR	12
21.	AFFAIRES NOUVELLES	12
	21.1 Évaluation du Recteur	12
	21.2 Campagne nationale de souscription	13
	21.3 École des sciences forestières	14
	21.4 Référendum	14
22.	PROCHAINE RÉUNION	15
23.	CLÔTURE	16
	ANNEXES	17
	ANNEXE A: Planification stratégique: première ébauche du rapport final	18
	ANNEXE B: Rapport du Recteur	38
	ANNEXE C: États financiers vérifiés 1991-92	44
	ANNEXE D: Évaluation du Recteur	64
	ANNEXE E: Comité du Conseil des gouverneurs sur le développement	69
	ANNEXE F: Effectif à temps complet 1992-93	74

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 6. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres d'observer une minute de recueillement.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Monsieur le Président souhaite une bienvenue toute particulière aux nouveaux membres du Conseil, soit Bernard Beaudin, Lucie Lavigne, Marc Long et Valois Robichaud; ce dernier s'est excusé de ne pouvoir participer à la présente réunion.

R: 01-CGV-920926

Il est proposé par Édèse Bujold et appuyé par Dennis Savoie

"Le Conseil des gouverneurs accepte les quatre nouvelles personnes comme membres du Conseil."

Vote unanimeADOPTÉ.

Les personnes suivantes se sont excusées: Gérald Clavette, Marie-Germaine d'Entremont, Camille Ferguson, Robert Godin, Anne Marrec et Valois Robichaud.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouts

- 13A Élection du Président
- 20.1 Évaluation du Recteur
- 20.2 Campagne nationale de souscription
- 20.3 École des sciences forestières
- 20.4 Référendum national

- 7.1 Lettres du premier Ministre Frank McKenna (1992 09 23), relativement à la nomination de Bernard Beaudin, Paul L. Bourque et Lucie Lavigne.
- 7.2 Lettre du député d'Edmundston, Roland Beaulieu, adressée au Recteur (1992 06 18), relativement à son appui pour le programme en sciences infirmières au CUSLM.
- 7.3 Lettre du Recteur au premier Ministre de la Province (1992 05 21) relativement au développement du CUS.
- 7.4 Deux lettres du Secrétaire général au premier Ministre Frank McKenna et au ministre Denis Losier (1992 06 08), relativement à la résolution du Conseil concernant le développement du CUS.
- 7.5 Accusés de réception du premier Ministre Frank McKenna à la lettre du Secrétaire général (1992 06 12).
- 7.6 Accusé de réception du ministre Denis Losier à la lettre du Secrétaire général (1992 06 08).
- 7.7 Lettre de Léone Boudreau-Nelson de la Société historique acadienne (1992 09 18), adressée au Président, relativement au nom de la salle de spectacle du CUM.
- 7.8 Carte de remerciements de la part de la famille d'Anna Rail.

R: 03-CGV-920926

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par Antonine Maillet

"Que la lettre de Léone Boudreau-Nelson soit référée au Comité d'identification des édifices en prévision d'une recommandation à la prochaine réunion du Conseil."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

- Concernant la lettre du Recteur au premier Ministre, peut-être qu'il y aurait d'autres formules à explorer. Il y a d'autres programmes gouvernementaux. On pourrait approcher la ville pour un projet de partenariat.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-920606

R: 04-CGV-920926

Il est proposé par Lucie Lavigne et appuyé par Laurie Boucher

9.1 Formation infirmière

- Où en est-on avec le programme des sciences infirmières?
- Recteur: Le Comité directeur formé par la CESPМ est rendu à l'étape finale de la rédaction du rapport. Il vise à faire des recommandations dans le courant du mois d'octobre. Il y a deux sous-comités qui ont déposé un rapport: l'un sur le modèle de prestation, l'autre sur le contenu. Le travail est très avancé. Un calendrier d'implantation sera présenté au Gouvernement. Le mandat du Comité est d'évaluer l'implication d'une décision gouvernementale. Il y a un consensus qui se développe. On sent une volonté politique du côté gouvernemental. Ils attendent le rapport de la Commission.
- Dans quel centre gradueront les étudiants du Nord?
- Recteur: Tant qu'il n'y aura pas de décision gouvernementale, on va vivre avec les conséquences. Ça reste un rapport d'un comité avisé. On n'est pas en train de discuter d'une question qui dépend de la gouverne de l'Université. Notre approche à l'Université est que le nouveau programme prévoit deux années de résidence où l'étudiant recevra une formation théorique et deux autres années de formation clinique. Il y aura une coordination provinciale dans le volet de la formation clinique. Un sous-comité a été formé sous la présidence du VRER. Ils vont voir si les étudiants pourront s'inscrire dans les centres du Nord et d'y recevoir leur diplôme. Il y a deux considérations: la Charte et les considérations financières et administratives. La recommandation qui vient c'est qu'il faudra amender la Charte pour que les années 3 et 4 puissent s'offrir dans les constituantes du Nord. Il y a des implications à ouvrir la Charte.

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-920713 ET CEX-920910

R: 05-CGV-920926

Il est proposé par Marc Long et appuyé par Achille Maillet

"Que les procès-verbaux CEX-920713 et CEX-920910 soient reçus."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

11.1 Développement du CUS

Le Recteur précise que depuis sa lettre du mois de mai, il y a eu des engagements du Gouvernement. Selon le calendrier de réalisation, tout devrait être complété pour septembre 1994. L'entente est que l'Université procédera à la construction du gymnase et que le Gouvernement remboursera au cours de

*"Conformément aux procédures prévues dans les Statuts et règlements de l'Université et après consultations appropriées, que la professeure **Marie-France Albert** soit nommée vice-doyenne de l'École de droit pour la période du 1^{er} août 1992 au 30 juin 1993;*

*Conformément aux procédures prévues dans les Statuts et règlements de l'Université ainsi qu'aux articles 13 et 21 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, que le professeur **Ronald J. Bourque** soit nommé directeur du Département de comptabilité pour un mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1995;*

*Conformément aux procédures prévues dans les Statuts et règlements de l'Université et après consultations appropriées, que **Gilles Chiasson** soit nommé directeur du Centre d'études acadiennes pour la période du 16 septembre 1992 au 30 juin 1993;*

*Conformément aux procédures prévues dans les Statuts et règlements de l'Université et après consultations appropriées, que **Samuel Sami** soit nommé directeur du Centre de recherche pour la conversion d'énergie pour une période de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 1995;*

*Conformément aux procédures prévues dans les Statuts et règlements de l'Université et après consultations appropriées, que **Sadek Eid** soit nommé directeur du Centre de technologie manufacturière et à titre de représentant de l'École de génie auprès de CADMI pour une période de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 1995."*

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

11.3 Centre étudiant

Selon le Recteur, la construction du Centre étudiant progresse bien. On prévoit compléter le projet en février 1993.

12. SUIVI DU SAC-920827

Léandre Desjardins explique.

Il s'agit du Sénat où on reçoit les rapports annuels des unités académiques. Il y a eu une longue discussion de ces rapports. Cette année il n'y a pas eu de sujet où il y avait des décisions à prendre. Les rapports reçus au Sénat sont dans une phase de transition. On se rend compte qu'on est prêt à lier les rapports annuels à la planification stratégique. Lorsque le plan sera adopté, on demandera que dans les rapports, les unités rendent compte de la planification stratégique.

- Concernant le contingentement en éducation, y a-t-il eu moins que 90 demandes?

de la formation des enseignants dans le sens qu'ils auront à faire deux baccalauréats. À l'intérieur du premier baccalauréat, il faudra faire des cours en éducation. La formule sera à peu près 3 années dans un domaine donné plus 2 années en éducation.

13. PLANIFICATION STRATÉGIQUE: PREMIÈRE ÉBAUCHE DU RAPPORT FINAL
(Voir l'annexe A, page 18)

Monsieur le Président suggère que le Conseil siège en comité plénier pendant environ 30 minutes.

R: 07-CGV-920926

Il est proposé par Louise Comeau et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

"Que le Conseil des gouverneurs siègent en comité plénier pendant environ 30 minutes."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

PAUSE 10 h
REPRISE 10 h 15

R: 08-CGV-920926

Il est proposé par Achille Maillet et appuyé par Louise Comeau

"Que le Conseil des gouverneurs revienne en assemblée régulière."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Il est 11 h 10.

14. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

R: 09-CGV-920926

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Bernard Beaudin

"Qu'Antonine Maillet agisse comme présidente d'élection."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

R: 10-CGV-920926

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Georgio Gaudet

(Applaudissements).

Monsieur le Président remercie les membres de la confiance témoignée.

15. NOMINATIONS

15.1 Comité exécutif

R: 11-CGV-920926

Mises en candidature

Dennis Savoie
Marcelle Fafard-Godbout

Proposeur: Laurie Boucher
Proposeure: Lucie Lavigne

Les membres se prononcent par vote secret.

Scrutateurs: Gilles Long et Marie-Paule Martin

Marcelle Fafard-Godbout est élue au Comité exécutif.

ADOPTÉ.

15.2 Comité de finance et Comité de vérification

R: 12-CGV-920926

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Marcelle Fafard-Godbout

*"Que **Dollard LeBlanc** soit nommé au Comité de finance et au Comité de vérification."*

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

15.3 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R: 13-CGV-920926

Mises en candidature

Lucie Lavigne
Achille Maillet
Gino LeBlanc

Proposeur: Marc Long
Proposeur: Georgio Gaudet
Proposeur: Jean-Bernard Robichaud

Lucie Lavigne, Achille Maillet et Gino LeBlanc sont élus au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

16. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le Secrétaire général explique.

P: 15-CGV-920926

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Édèse Bujold

"Qu'Anna Rail soit nommée vice-présidente au Conseil des gouverneurs."

Anna Rail se désiste.

R: 16-CGV-920926

Il est proposé par Bernard Beaudin et appuyé par Achille Maillet

"Que Dollard LeBlanc soit nommé vice-président au Conseil des gouverneurs."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Monsieur le Recteur informe les membres qu'un avis de motion a été envoyé dans le but de changer la composition des membres de certains comités. Est-ce que le Conseil veut confier ce mandat au Comité exécutif ou s'il est préférable d'avoir un comité ad hoc?

R: 17-CGV-920926

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Louise Comeau

"Que le mandat soit confié au Comité exécutif; si ce dernier n'est pas capable de le faire en temps opportun, qu'il puisse se nommer un comité pour le faire."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

17. RAPPORT DU RECTEUR

(Voir l'annexe B, page 38)

Le Recteur explique.

- Le Recteur précise que le mémoire sur l'excellence en éducation a été distribué et qu'il est déposé pour information. S'il y avait des commentaires, il en tiendra compte dans les discussions avec les membres de la Commission.
- VRCUS: Concernant le développement du CUS, Armand Caron profite de l'occasion pour remercier le Conseil des gouverneurs qui a été un joueur essentiel dans la conduite de ce dossier. Le Conseil des gouverneurs a envoyé un message clair aux gouvernements provincial et fédéral. Le dossier suit son cours. Il est clair qu'on se réjouit de cette nouvelle, mais cela ne réglera pas tous les problèmes. Cette année le nombre d'étudiants à temps complet a augmenté de 26%. Les classes sont surchargées. Les prémisses ont changé. Le projet de partenariat prévoyait 200 inscriptions au Collège communautaire et 350 inscriptions au CUS. Nous avons présentement 488 inscriptions au CUS. Il faudra regarder d'autres avenues pour le financement. Si le nombre grimpe à 600 d'ici trois ans, ce sera tassé. On prend une étape à la fois. Il y a un autre facteur qui a changé. Dans la résolution, il y avait l'acquisition de trois terrains. L'achat des terrains ne s'est pas qualifié dans le projet. Il faudra trouver du financement, il faudra être imaginatif. Tout le monde aimerait avoir une place dans ce projet. On doit prioriser nos besoins académiques. Ce ne sera pas fait sans un pincement de coeur.
- Il faudrait embarquer la municipalité dans ce projet. Fait-on quelque chose dans le secteur privé? Est-ce qu'il y a des démarches de faites pour stimuler l'intérêt?
- VRCUS: Initialement, l'Université avait un projet de résidence pour les étudiants. Elle laisse à l'entreprise privée cette section. Nous avons déjà établi des contacts avec l'entreprise privée et nous avons quelques intéressés.
- Je félicite Armand Caron pour avoir su mener à bien ce dossier, de même que le Recteur et l'Université de Moncton.

(Applaudissements).

- Président: C'est bien mérité. On en a parlé beaucoup depuis deux ans.
- Recteur: Il précise certains points du mémoire de l'Université à la Commission sur l'excellence en éducation. Il y a la notion de liberté académique et l'autonomie des universités. On discute de l'accessibilité et à l'intérieur de cela, on parle de la condition financière des étudiants. On le dit au Gouvernement provincial, mais aussi au Secrétariat d'État. Il y a aussi le support à la recherche, au développement et à la création. On fait référence à la création d'un fond qui soutiendrait les professeurs dans la recherche de même que les étudiants de 2^e cycle. Concernant les prêts-bourses, le Conseil nous a indiqué qu'il fallait prendre position, ça été fait et on doit continuer à le faire. Il faut rallier les trois associations d'étudiants pour transmettre une position commune au Gouvernement.

R: 19-CGV-920926

Il est proposé par Antonine Maillet et appuyé par Yvan Bastien

Il est proposé par Lucie Lavigne et appuyé par Dennis Savoie

"Le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs et administratrices de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-910921."

Vote
ADOPTÉ.

u n a n i m e

19. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 1991-92

(Voir l'annexe C, page 44)

Médard Collette explique.

- Il faudrait se pencher sur le fait d'approuver un budget déficitaire.
- VRA: On n'a pas l'intention de présenter un budget déficitaire l'an prochain.
- Le Comité de finance devra trouver un raisonnement pour expliquer le surplus et où ça s'en va pour qu'on ne nous arrive pas avec des contestations.
- Président: Ce sera discuté à la prochaine réunion du Comité de finance.
- Existe-t-il des chiffres au niveau du pays? Si oui, nous les présenter pour comparaison.
- VRA: Cela a déjà été fait. Ce serait pour une année antérieure.
- Recteur: Ce document a été révisé par le Comité exécutif deux semaines passées. Concernant le surplus de 14 000\$ de la Librairie Acadienne, quel est le rapport du volume de vente et du surplus? A-t-on une politique d'une marge de profit faible?
- VRA: Concernant la Librairie Acadienne de la Place Champlain, la marge de profit brut est de 34%. Pour la Librairie Acadienne de Taillon, la marge est de 18%. On n'est pas là pour faire de l'argent. Le chiffre d'affaire est de 1 366 000\$.
- Où trouve-t-on les coûts de gestion des subventions de recherche?
- VRA: Les coûts font partie des dépenses de l'enseignement et de la recherche. La recherche coûte à l'Université 50 à 60%. Ça fait partie du global.
- Le format de présentation a changé. La formule du budget suit-elle la même présentation?
- VRA: Au Conseil on présente le budget de fonctionnement général. La formule est la même sauf pour les virements interfonds. On devrait peut-être présenter le budget de la même façon.

20. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

R: 22-CGV-920926

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par Antonine Maillet

"Que pour la prochaine année, le vérificateur soit la firme LeBlanc Nadeau Bujold/Mallette Maheu."

Vote u n a n i m e
ADOPTÉ.

Antonine Maillet demande aux membres de signer une pétition reçue du recteur de l'Université Concordia, Patrick Kenniff, demandant au Parlement du Canada de légiférer maintenant de façon à interdire à quiconque, en territoire canadien, de détenir une arme de poing, à l'exclusion des membres des Forces armées canadiennes et des agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Évaluation du Recteur (Voir l'annexe D, page 64)

Le Recteur explique. Le document soumis est un document pour consultation. Il y a des commentaires faits sur les deux objectifs. On a besoin de la réaction des membres sur les modalités d'évaluation. En avril on aura complété une année. On propose comme démarche que l'évaluation se fasse à deux niveaux: que le Comité exécutif rencontre le Recteur deux fois par année et que le Conseil des gouverneurs puisse donner un input dans l'évaluation à la fin d'une année. On voulait une formule simple où les membres pourraient faire des remarques. Cette évaluation serait faite sous le sceau de la confidentialité et de l'anonymat et serait présenté au Président du Conseil. Ce dernier ferait la compilation et l'information serait présentée au Comité exécutif et au Recteur. Un rapport serait soumis au Conseil d'avril. Il faut se souvenir que nous sommes en train d'implanter un système d'évaluation des cadres. À l'automne, nous aurons l'évaluation de ces objectifs. On n'utilisera pas tout à fait le même modèle parce que les cadres n'ont qu'un seul patron. Cette fiche est présentée pour savoir s'il y a lieu de la modifier.

- Président: Le système est très pratique et facile pour les membres du Conseil. Il permet de faire une évaluation et de corriger certaines choses.
- Est-on tenu de voter sur chaque point?
- Président: On met une remarque si on ne peut voter.
- Recteur: S'il y en a plusieurs qui ne répondaient pas à une certaine rubrique, elle serait enlevé parce qu'elle ne serait pas pertinente. Il y a quelque chose

- Le feedback des subalternes serait sous le contrôle du Recteur.
- Recteur: Il faut savoir qui est responsable du patron. Pour le moment on prendra un système plus simple.
- Il ne faudra pas prendre cela comme une évaluation du Recteur. Il y a d'autres éléments qu'on n'a pas tels la responsabilité de la planification d'une année, de qui il s'entoure, la structure financière par rapport à l'évolution du budget, la formation et le développement de ses ressources. Je ne suis pas en mesure de faire cette évaluation. J'aimerais comprendre que c'est loin d'être parfait, de faire attention à l'impression donnée au futur recteur.
- Recteur: Le Comité exécutif rencontre plus souvent le Recteur. J'aimerais apporter une correction. Le Recteur ne choisit pas son équipe. Ils étaient nommés avant. On ne peut évaluer le Recteur d'après son équipe. On doit voir comment il s'adapte à son équipe.
- Président: Cela nous permet d'avoir une perception comment les membres du personnel travaillent avec le Recteur.

21.2 Campagne nationale de souscription (Voir l'annexe E, page 69)

Le Recteur précise que le point 7 fait état des recommandations du Comité sur le développement. Il a tenu compte du plan stratégique. Il est temps de prendre les moyens de faire une nouvelle campagne. Je suggère que le choix de la firme pour faire une étude de marché soit délégué au Comité exécutif.

R: 23-CGV-920926

Il est proposé par Antonine Maillet et appuyé par Bernard Beaudin

"Le Conseil des gouverneurs autorise une étude de marché (faisabilité) afin d'être mieux informé pour:

- a) fixer l'objectif et les buts de la campagne;*
- b) déterminer le personnel requis pour diriger la campagne;*
- c) identifier le leadership de bénévoles nécessaires pour mener la campagne à bonne fin;*
- d) connaître l'appui sur lequel l'Université de Moncton peut compter sur le plan régional et national."*

- Il faudra prendre en considération qu'il y a des fonds disponibles pour faire faire une étude de marché.

21.4 Référendum

R: 24-CGV-920926

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Achille Maillet

"Que l'Université de Moncton émette un communiqué de presse à l'effet que le Conseil des gouverneurs donne son appui au OUI dans la campagne nationale du référendum."

- Est-ce l'habitude ici de donner un appui politique? C'est un point de vue personnel. Je préfère qu'on ne se prononce pas là-dessus.
- Je pense qu'on s'ingère dans une décision où on aura à le faire personnellement. Ça m'inquiète. Je ne connais pas les conséquences de prendre une position entre le OUI ou le NON. Je crois que le silence serait plus fort.
- J'abonde dans le même sens. La tradition veut que les décisions démocratiques se fassent dans le privé. Si le public ne votait pas, je comprendrais. Ce serait dangereux sur le plan politique.
- Si on connaissait les conséquences d'un NON pour l'Université de Moncton, peut-être qu'on regretterait de ne pas avoir pris position. On a avantage à se prononcer.
- On s'est déjà abstenu dans le passé. On ne connaît pas toutes les conséquences du OUI et du NON. On ne devrait pas se prononcer.
- La question mérite d'être discutée. Je pense qu'il y a des pour et des contre. Il faudra décider si la proposition est recevable ou non. C'est une situation unique. Je pense qu'on aurait avantage à prendre position. Nous sommes une institution unique et on aurait du mérite à s'affirmer pour le OUI. Si l'opinion est trop partagée, le président devrait décider si c'est recevable.
- Il faudrait encourager la population étudiante et le corps professoral à se prononcer au référendum.
- Je préfère retirer la proposition si elle est pour être battue.
- Il faut respecter l'opinion individuelle. J'avais promis de ne pas annoncer publiquement le côté de mon vote. La suggestion de madame Fafard-Godbout a du mérite parce que le Sénat a déjà suggéré aux professeurs de s'impliquer dans le débat politique.
- Comme secondeur, je serais prêt à la retirer. C'est unique et au-dessus de la politique partisane. Il y a d'autres associations qui vont se prononcer.
- Les autres organismes se sont déjà prononcés. Je ne vois pas là une question politique. Le silence peut être interprété comme voulant dire qu'on ne veut pas prendre de décision.

- Au niveau national, les trois parties disent OUI. Au niveau provincial, deux parties disent OUI. Si on considère l'impact d'une décision d'un groupe illustre, on devrait le proclamer.
- C'est une question apolitique.
- Je proposerais d'ajouter qu'on invite les étudiants et les professeurs à voter.
- C'est une question qu'on n'a pas besoin de voter. Si on dit OUI, on va contre d'autres organismes. On va aller contre un groupe qui sont les femmes. C'est pas notre affaire.
- Aux yeux de la loi, la population aura la chance de le faire. On devrait avoir un vote secret pour permettre de voter non ou de ne pas voter.

Les membres votent pas scrutin secret par un OUI ou un NON pour la résolution.

Le vote est très majoritairement OUI.

ADOPTÉ.

22. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 12 décembre 1992 à Moncton.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 15.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président

Gilles Long, secrétaire

ANNEXES